

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022 - 006

Délibération N° DEL 2022_2_4

Séance du 25 mars 2022

Date de convocation : 14/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 mars à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM., VOLLE Christiane, GIREN Didier, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier

Etaient excusés : Mme ROVIRA Carine, M. STERN André

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition 2022

Les taux votés pour 2022 pour la commune de ROUSSIEUX restent inchangés et sont les suivants :

TFPB:	16.32 %
TFPNB:	12.50%
CFE:	11.40 %

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 25 mars 2022

Le Maire,